

## Éléments complémentaires d'information relatifs aux tableaux d'avancement de grade établis dans les catégories B et C au titre de l'année 2023

### Informations générales

Catégorie	Tableau d'avancement (grade de promotion des finances publiques)	Taux de promotion (*)	Nombre total de possibilités de promotion	Nombre de possibilités de promotion par examen ou concours professionnel	Nombre de possibilités de promotion par TA
B	contrôleur principal	14%	1 375	344	1 031
	contrôleur 1 <sup>ère</sup> classe	18%	1 398	350	1 048
	géomètre principal	14%	24	6	18
	géomètre	18%	34	9	25
C	agent administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	16,50%	903	néant	903
	agent administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28%	36	12	24
	agent technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	16,50%	58	néant	58
	agent technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28%	31	11	20

(\*) taux de promotion fixés par l'arrêté ministériel du 6 décembre 2021 (JORF du 12 décembre 2021).

Ce taux s'applique à l'ensemble des promouvables statutaires (par examen ou concours professionnel et par tableau d'avancement)